

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
15 SEPTEMBRE 2008 À 19 H30
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Avis de motion (Règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole)
- 3 - Avis juridique pour le dossier Lacoursière et Mc Grégor/Municipalité (roulotte)
- 4 - Publicité dans l'Hebdo-Mékinac-Des-Chenoux pour les Journées de la Culture
- 5 - VARIA (Si tous les membres du conseil sont présents)
- Téléphone cellulaire
- 6 - Période de questions
- 7 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quinzième jour de septembre de l'an 2008, à 17h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h25.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

Avis de motion (Règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole sur le territoire de St-Adelphe.

Dossier Lacoursière et Mc Grégor/Municipalité (roulotte) avis juridique

CONSIDÉRANT l'avis juridique qui a été préparé par Me Caroline Pelchat aviseur légal de la municipalité, relativement à l'implantation d'une deuxième roulotte sur le lot 753-47-5 située au 135, chemin Mongrain à St-Adelphe (dossier Lacoursière/Mc Grégor);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit statuer sur la reconnaissance de prétendus droits acquis dont pourrait bénéficier le propriétaire des lieux en vue de considérer sa roulotte comme un bien immeuble et la permission d'y ajouter une nouvelle roulotte;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'évaluer les dates d'installation et de transformation de la première roulotte de Monsieur Lacoursière sur le lot précité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue
Et résolu :

Que la municipalité de St-Adelphe avise Monsieur Lionel Lacoursière et madame Ginette Mc Grégor qu'elle est disposée à reconnaître que l'unité composée de la roulotte et de son annexe forment un immeuble bénéficiant de droits acquis, et indique au propriétaire que ce droit ne lui est consenti que dans la mesure où la première roulotte a effectivement été transformée avant l'entrée en vigueur du Règlement de zonage prohibant de telles transformations.

Que cette reconnaissance est conditionnelle à ce que monsieur Lionel Lacoursière propriétaire du lot 753-47-5 et madame Ginette Mc Grégor, fassent une déclaration écrite indiquant ce qui suit :

Qu'à leur connaissance, la première roulotte a été transformée entre 1968 et 1978, soit avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 96-114.

Qu'il n'est pas de leur intention de déplacer la portion « roulotte transformée » du terrain 753-47-5 où elle se trouve actuellement.

Que la roulotte et l'annexe ne pourront être agrandies ou transformées à nouveau, si ce n'est que pour des travaux d'entretien, de menues réparations dans les limites et aux conditions prévues au règlement d'urbanisme de la municipalité.

Que monsieur Lacoursière et madame Mc Grégor devront se conformer aux lois et règlements en vigueur, selon les normes applicables. **Adopté**

Publicité dans le journal Hebdo Mékinac-Des-Chenau pour les Journées de la Culture

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise et défraie un montant de 274 \$ pour la parution d'une publicité d'un quart de page à l'intérieur du journal « Hebdo-Mékinac-Des-Chenau », dans le but de faire la promotion des activités qui se dérouleront dans le cadre des Journées de la Culture 2008, à St-Adelphe. **Adopté**

Achat d'un téléphone cellulaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise l'achat d'un téléphone cellulaire pour l'utilité des services à l'extérieur du bureau de l'inspecteur en bâtiment et autorise l'acceptation d'un contrat à forfait. **Adopté**

Levée de l'assemblée à 20h54

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
